

COMMUNE : Commelle Vernay
Membre de (1) : Rouannais Agglomération

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1/1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par <u>PROST Julien</u>	<u>PROST Julien</u>	<u>PROST Julien</u>
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>PAVALIER Daniel</u>	<u>PUPECKI Karine</u>
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>AUCOUTURIER Philippe</u>	<u>LEBER Nicolas</u>
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>PUPECKI Karine</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>RIBELLES Gérard</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>BARLAND Catherine</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>TALLU Bruno</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>GARRY Leslie</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>LEBER Nicolas</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>LAGNE Sandrine</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>BRECHET Daniel</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>FALCON Marie-Laure</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>DARPEVILLE Christian</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>DARRET Marie-Hélène</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>GAZON Gérard</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>CHOTIER - COMBE Deborah</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>FOUGERAT Michaël</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>JACQUES Sylvie</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>DELIN Pascal</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>PETIBOUT DESIMARD Brigitte</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>ROUGERON Christophe</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>PELRIN Claire</u>	
Liste conduite par <u>" "</u>	<u>JEAN Sébastien</u>	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Commelle-Vernay, le 15 Mars 2016

Le président,
NOËL HOULIN

Les représentants des listes de candidats,
Fernand BENEYRE

Les membres du bureau,

Gérard RIBELLES Robert DARRET Karine PUPECKI

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.

